



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 23 avril 2026

Date de publication : 6 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Virginie BOISSELET.

Présent sans voix délibérative : Jérôme GRELET

Pouvoirs : Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Catherine OMBRET, Éric PREVOST donne pouvoir à Virginie BOISSELET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260429-DE-2026-04-09-DE

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026



DE-2026-04-09 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT D'ÉNERGIE DES DEUX-SÈVRES (SIEDS)

Rapporteur : Stéphane BAUDRY

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre est adhérente au Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) qui est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le département des Deux-Sèvres et qui exerce de nombreuses missions en lien avec l'énergie. A ce titre, la Communauté de communes a délégué au SIEDS la compétences création, entretien et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique.

En conséquence, et conformément aux statuts du SIEDS, il revient au Conseil de Communauté de désigner :

- deux délégués au Comité syndical,
- cinq représentants au sein de l'assemblée générale.

Les délégués au sein des syndicats intercommunaux doivent être désignés au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, l'article L.5211-7 prévoit que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Par ailleurs, pour l'élection des délégués des EPCI au comité d'un syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2122-7, L.5211-7 et L.5711-1,
Vu les statuts du Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS),
Vu l'avis du Bureau communautaire suite aux réunions des 8 et 22 avril 2026,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 26 mai 2020 portant modifications statutaires du Syndicat d'énergie des Deux-Sèvres (SIEDS),

Vu l'arrêté interpréfectoral du 7 juillet 2021 portant mise à jour de la liste des membres du Syndicat d'énergie des Deux-Sèvres (SIEDS),

Considérant que le SIEDS est un syndicat mixte fermé composé des communes ainsi que des huit EPCI à fiscalité propre du département des Deux-Sèvres,

Considérant que la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, est adhérent au SIEDS,

Considérant que le SIEDS est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le département des Deux-Sèvres et qu'il exerce de nombreuses missions en lien avec l'énergie et notamment détient la compétence création, entretien et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique que l'EPCI lui a transféré,

Considérant que l'article 7.2 des statuts du SIEDS précise que chaque EPCI dispose d'un délégué titulaire par tranche de population de 25 000 habitants entamée au sein du Comité Syndical, soit pour la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, 2 délégués au sein du Comité Syndical,

Considérant qu'il convient également de désigner des représentants au sein de l'assemblée générale du SIEDS qui est une instance consultative qui se réunit pour prendre connaissance du rapport d'activité du syndicat et de ses entreprises, et est sollicitée pour avis sur le budget du SIEDS,

Considérant que l'article 10 des statuts du SIEDS précise que l'assemblée générale est composée pour les EPCI d'un représentant auquel s'ajoute 2 représentants par tranche de 25 000 habitants entamée (ce nombre inclut les délégués déjà désignés pour le Comité Syndical), soit pour la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, 5 représentants au sein de l'Assemblée Générale,

Considérant qu'il est mentionné à l'article 7 des statuts du SIEDS qu'une même personne ne peut être à la fois le représentant d'une commune membre et délégué d'un EPCI membre,

Considérant que le Conseil Communautaire est invité à procéder à la désignation de ses représentants au SIEDS,

Par ailleurs, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le président, décide à l'unanimité :

- DE DÉSIGNER comme délégués de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre au sein du Comité Syndical du SIEDS les 2 personnes suivantes :

Délégués du Comité Syndical du SIEDS	
PRENOM	NOM
Marie-Pierre	MISSIOUX
Alain	BORDAGE

- DE DÉSIGNER comme représentants de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre au sein de l'assemblée générale du SIEDS les 5 personnes suivantes (ce nombre incluant les délégués déjà désignés pour le Comité Syndical) :

Représentants intercommunaux à l'Assemblée Générale du SIEDS	
PRENOM	NOM
Alain	BORDAGE
Morgane	SEMERDJIAN
Christine	HEINTZ
Marie-Pierre	MISSIOUX
Bernard	DE LOYNES

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

